

12-03-2018

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 12 MARS 2018 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M ^{me} Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

066-2018

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 12 et 27 février 2018;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Gala du préfet au profit de Centraide Lanaudière – 12^e édition – 26 avril 2018;
6. Taux de taxation – Règlement d'emprunt – Modification de la résolution 030-2018;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. Embauche d'un nouveau pompier – Nicolas Staples;
8. Renouvellement de l'entente avec Saint-Gabriel-de-Brandon – Préventionniste;
9. Intervention des pompiers lors d'un accident;

HYGIÈNE DU MILIEU

10. Réfection des rues Beaulieu et Suzanne – Mandat à l'Aménagement bio-forestier Rivest – Étude écologique;
11. Réfection des rues Beaulieu et Suzanne – Phase I – Étude environnementale;
12. Avis de motion et présentation du Règlement 358-2018 – Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 2 745 007 \$ pour le projet de la réfection – d'une partie du chemin Barrette et des rues Dufresne et de l'Église (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, voirie), rue Aubin (aqueduc, égout sanitaire et voirie) et avenue du Parc (aqueduc et voirie) – et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 2 745 007 \$;

URBANISME

13. Cotisations 2018-2019 à l'Ordre des urbanistes du Québec (2 x 590,60\$ avant taxes);
14. Demande de dérogation mineure n°2018-001 : 4521, rue du Couvent (lot 5 360 186)
 - Régulariser l'implantation du bâtiment accessoire détaché existant (garage résidentiel) localisé à l'intérieur de la marge arrière du terrain;
15. Demande de PIIA n°2018-002 : 4090, rue Plouffe (lot 5 860 526)
 - Autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté (remise);

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

16. Hockey mineur de St-Félix-de-Valois – Demande de permis pour un pont payant;
17. Continuité de participation au programme de soutien des politiques familiales (PFM) et autorisation à Caroline Bazinet de signer la convention d'aide financière;
18. Renouvellement du contrat avec Royal Pyrotechnie pour 3 ans;
19. Ajout d'un passage intérieur au centre Pierre Dalcourt;
20. Demande auprès de la MRC – Création d'un comité de piste cyclable;
21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

067-2018

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 12 et 27 février 2018 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

068-2018

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 840 553,84 \$ (chèques n^{os} 27 644 à 27 768) et les salaires de 112 264,49 \$ du mois de février 2018 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

069-2018

Gala du Préfet au profit
de Centraide Lanaudière
12^e édition - 26 avril 2018

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Gala du Préfet 2018 qui aura lieu le 26 avril prochain au Centre culturel de Saint-Jean-de-Matha, au profit de Centraide Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite soutenir le cabinet de campagne de Centraide pour la MRC de Matawinie dans sa lutte contre la pauvreté et l'exclusion en posant un geste de solidarité envers les personnes les plus vulnérables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser une dépense de 520,00 \$ pour l'achat de quatre billets afin de participer au Gala du Préfet au bénéfice de Centraide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

070-2018

Taux de taxation – Règlement
d'emprunt – Modification
de la résolution n° 030-2018

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 030-2018 relativement aux taux de taxation 2018 a été adoptée à la séance du 29 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE des changements sont survenus dans les taux de taxation 2018;

SUITE DE LA RÉOLUTION 070-2018**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de modifier la résolution n° 030-2018 par le remplacement de l'assiette et du taux de taxation du règlement d'emprunt :

Description	# Régl.		Assiette tx	Taux Tx	Montant à recevoir	Budget 2018
Faubourg-Phase 1 Art.5 (48.84%)	292- 2014	S	150092,04	0,579439	89 286	89 286,92

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

071-2018

Embauche d'un nouveau pompier

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'embaucher M. Nicolas Staples à titre de pompier régulier à compter du 13 mars 2018, selon les normes d'embauche et de rémunération actuellement en vigueur et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

072-2018

Renouvellement de l'entente avec St-Gabriel-de-Brandon – Préventionniste

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer une entente relative aux services d'un pompier préventionniste avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**073-2018**

Intervention des pompiers lors d'un accident

- CONSIDÉRANT** la résolution n° 060-2018, traitant de l'augmentation importante du coût de la déserte policière;
- CONSIDÉRANT** les nombreuses interventions de notre Service de sécurité incendie sur les lieux d'un accident;
- CONSIDÉRANT QUE** la majorité d'entre elles sont sur des routes sous la juridiction du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET);
- CONSIDÉRANT QUE** la circulation et/ou la voie de contournement sont sous la responsabilité du MTMDET;
- CONSIDÉRANT QUE** notre service est presque toujours le premier service d'urgence à intervenir à cause de sa proximité;

SUITE DE LA RÉOLUTION 073-2018

CONSIDÉRANT QUE les services d’urgence du MTMDET, de la Sureté du Québec ou encore d’autres services du même type arrivent sur les lieux de l’accident parfois plusieurs heures après le début de notre intervention;

CONSIDÉRANT QUE la mission du Service de sécurité incendie n’est pas de faire la circulation;

CONSIDÉRANT QUE ces interventions génèrent des coûts importants;

CONSIDÉRANT QUE nous ne devrions pas assumer de tels coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que notre Service de sécurité incendie devra :

1. sécuriser les lieux de l’accident;
2. à l’arrivée d’un autre service d’urgence, lui remettre le contrôle des lieux **en l’informant que nous quitterons au plus tard dans trente (30) minutes.**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

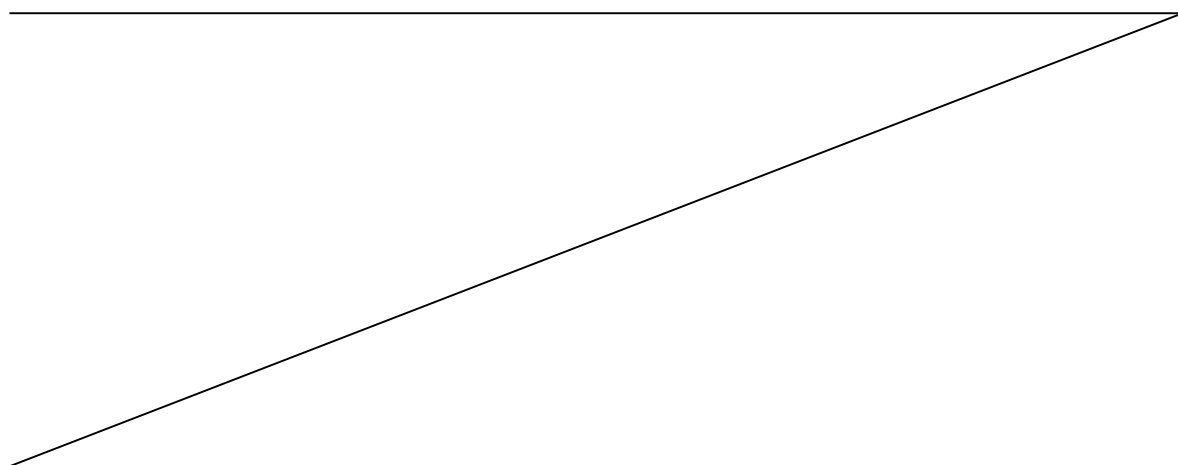
074-2018

Réfection des rues Beaulieu et Suzanne - Mandat à l’Aménagement bio-forestier Rivest – Étude écologique

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de mandater l’entreprise Aménagement bio-forestier Rivest à réaliser l’étude écologique des rues Beaulieu et Suzanne pour un montant de 1 000 \$ avant taxes, selon les étapes suivantes :

Étapes du mandat	DÉTAILS	PRIX TOTAL
Phase 1 : Campagne terrain sur l’aire d’étude	<ul style="list-style-type: none"> • Visite terrain pour validation de l’inventaire faunique floristique avec vérification des habitats et des données du CDPNQ • Frais de transport 	400.00\$
Phase 2 : Rapport	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et traitement des résultats • Prise en compte des informations du CDPNQ • Rédaction du rapport et cartographie • Annexe 5, si requis 	600.00\$
TOTAL :		1000,00\$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



075-2018

Réfection des rues Beaulieu
et Suzanne – Phase I –
Étude environnementale

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de mandater M^{me} Delphine Deléglise, consultante en environnement, à réaliser l'étude environnementale des rues Beaulieu et Suzanne selon les étapes suivantes :

Tâche	Type de coût	Coût unitaire	Unité	Nombre	Total
Visite terrain, rencontre avec municipalité	Déplacements	0,40 \$	/km	60	24,00 \$
Récupération des données, visite terrain, traitement des données	Salaire	60,00 \$	/h	20	1 200,00 \$
Rédaction du rapport	Salaire	60,00 \$	/h	4	240,00 \$
Achat de fichiers géomatiques ou photographies aériennes (en fonction des besoins)	Matériel	200,00 \$		1	200,00 \$
TOTAL					1 664,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

076-2018

Avis de motion et
présentation du Règlement
d'emprunt 358-2018 de
2 745 007 \$ – partie du
chemin Barrette, Dufresne
de l'Église, rue Aubin et
avenue du Parc

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Ducharme que lors d'une prochaine séance, il sera adopté un règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 2 745 007 \$ pour le projet de la réfection – d'une partie du chemin Barrette et des rues Dufresne et de l'Église (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, voirie), de la rue Aubin (aqueduc, égout sanitaire et voirie) et de l'avenue du Parc (aqueduc et voirie) – et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 2 745 007 \$.

Le projet de règlement a également été présenté au même moment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**077-2018**

Cotisations 2018-2019
à l'Ordre des urbanistes
du Québec

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser le paiement des cotisations à l'ordre des Urbanistes du Québec pour M^{me} Marine Revol et M. Jeannoé Lamontagne au montant de 590,60 \$ chacun, avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

078-2018

Demande de dérogation
mineure n° 2018-001 :
4521, rue du Couvent

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure déposée sur le lot 5 360 186 afin de régulariser l'implantation du bâtiment accessoire détaché existant (garage résidentiel) localisé à l'intérieur de la marge arrière du terrain localisé à 3,50 et à 3,97 mètres des lignes de lot, alors que la norme actuelle, contenue au paragraphe gg) de l'article 8.1 du Règlement de zonage numéro 390-97, interdit tout empiètement de bâtiment accessoire à l'intérieur de la marge arrière de 7,60 mètres;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 004-CCU-2018) et de régulariser l'implantation du bâtiment accessoire détaché existant (garage résidentiel), lequel est localisé à l'intérieur de la marge arrière du terrain localisé à 3,50 et à 3,97 mètres des lignes de lot, telle qu'illustrée sur le plan accompagnant le certificat de localisation, produit par M. Joël Perreault, arpenteur-géomètre, minute 943, daté du 29 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

079-2018

Demande de PIA
n° 2018-002 :
4090, rue Plouffe

CONSIDÉRANT

la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire projeté (remise) sur le lot 5 860 526;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 005-CCU-2018) et d'autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté (remise) au 4090, rue Plouffe, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

080-2018

Hockey mineur de
St-Félix-de-Valois –
Demande d'autorisation
pour un pont payant

CONSIDÉRANT QUE

l'Association du hockey mineur de St-Félix-de-Valois demande au conseil municipal l'autorisation de réaliser des ponts payants;

CONSIDÉRANT QUE

la date choisie devra être parmi les dates suivantes, soit le vendredi 18, le samedi 19 ou encore le dimanche 20 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu d'autoriser un permis pour la tenue des ponts payants à ces deux conditions :

1. que les ponts payants se tiennent la même journée, sur la rue Henri-L.-Chevrette, l'avenue Poirier et le boulevard des Beaux-Arts;
2. que la date choisie soit l'une des trois proposées entre le 18, le 19 ou le 20 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

081-2018

Continuité de participation
au programme de soutien
des politiques familiales et
autorisation de signer la

convention d'aide financière Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser la continuité de participation au programme de soutien des politiques familiales (PFM) et autoriser M^{me} Caroline Bazinet, directrice adjointe du Service des loisirs et de la vie communautaire à signer la convention d'aide financière telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

082-2018

Renouvellement du contrat
avec Royal Pyrotechnie

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer un contrat de 3 ans avec Royal Pyrotechnie inc. pour le déploiement des feux d'artifice à l'occasion de la fête nationale de Saint-Félix-de-Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

083-2018

Ajout d'un passage
intérieur au centre
Pierre Dalcourt

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de mandater Gilles Malo entrepreneur général, à ajouter un passage intérieur au centre Pierre Dalcourt pour un montant de 14 455,10 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

084-2018

Demande auprès de la MRC
Création d'un comité de
piste cyclable

CONSIDÉRANT l'importance du projet de la piste cyclable pour la communauté Félicienne;
CONSIDÉRANT QUE ce projet favorise les saines habitudes de vie et les transports actifs;
CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mettre en place des partenariats et des connexions cyclables avec les municipalités avoisinantes;
CONSIDÉRANT QU' une coordination régionale est indispensable au succès d'un tel projet;
EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu de demander à la MRC Matawinie de mettre en place un comité régional afin d'implanter un réseau cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

085-2018

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer, il est résolu qu'à 20 h 34, la présente séance soit levée.

Audrey Boisjoly
Mairesse

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».